بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA

Alger le, 07 décembre 2025

Communiqué

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Monsieur le Président de la République de porter le droit de change pour voyage à 750 euros pour les citoyens adultes et 300 euros pour les citoyens mineurs, la Banque d'Algérie qui a mis en place l'instruction N°05-2025 du 17 juillet 2025 relative au droit de change pour voyage à l'étranger, rappelle que ce droit est accessible à tout citoyen algérien résident une fois par année de référence visée par l'instruction. Nous rappelons que celle-ci a cours du 20 juillet au 19 juillet de chaque année.

Aussi la Banque d'Algérie rappelle que le droit de change est servi uniquement à destination du bénéficiaire effectif et que l'instruction N°05-2025 relative au droit de change pour voyage à l'étranger notamment dans son article 10, interdit et sanctionne le recours à toute manœuvre visant à dévier l'usage du montant du droit de change, conformément à la législation en vigueur.